



Différence de traitement par l'employeur des arrêts de maladie

Par **PATELI**, le **12/09/2009** à **12:46**

Bonjour,

Mon employeur a versé à trois salariés en arrêt de travail, la totalité de leur salaires, sans le délai de carence de 11 jours.

Malade à mon tour, l'employeur a refusé de me faire bénéficier des mêmes conditions que pour ces trois salariés.

Je précise que notre convention collective n'oblige pas l'employeur au maintien de salaire. Par déduction j'en conclus qu'il s'agit de favoritisme envers certains salariés.

M'est-il possible de demander à mon employeur de me dédommager de la différence de salaire dont je n'ai pas bénéficié ?

Je vous remercie de me renseigner

Cordialement

PATELI